

INFOS

COMMENT ÉVITER LES PROBLÈMES D'ERREUR DE PRISE DE TAILLE :

Ce sujet est délicat, récurrent et "angoisse" tout acheteur ou utilisateur de vêtements de travail. Depuis 15 ans nous avons fait le tour de la question. Voici la méthode qui fonctionne le mieux pour éviter toute erreur :

Responsabiliser le porteur du vêtement :

- 1- Lui faire remplir personnellement la Fiche de tailles pages 210 et 211 de notre catalogue, en lui laissant le temps nécessaire pour que ce relevé soit fait correctement.
- 2- Que cette fiche soit signée par le porteur, gage d'engagement de prise de taille faite par lui, ce qui le responsabilise.
- 3- Confiez nous ces fiches, notre logiciel de gestion des tailles vous assure un relevé précis de quantité par salarié, au global (tailles, couleurs, etc...).
- 4- A partir de ces données, nous vous livrons les vêtements en emballage personnalisé avec la fiche de relevé faite par le salarié.

Avec cette méthodologie, nous vous assurons 100 % de satisfaction.

> **Nota :** Un doute sur votre taille ? **Voir pages 210/211**

Les basics

LES VÊTEMENTS DE PLUIE



Nous vous proposons dans cette sélection, 3 qualités :

Les basics	Qualité standard. Utilisation occasionnelle, faible confort, résistance à l'abrasion très faible, peu coûteux (usage limité). CE1. Risque mineur.
Les costauds	Qualité renforcée pour une utilisation intensive. Très bonne résistance à l'abrasion. Vêtement confortable à l'utilisation durable dans le temps, recommandé pour les industries, TP, maçonnerie, etc... Norme EN 342 : E.P.I. catégorie 2, protection contre les intempéries et le froid.
Les incontournables	Qualité et haut confort. Vêtements souples, microporeux pour des utilisations où l'aisance dans les mouvements est primordiale, particulièrement recommandé dans les domaines suivants : laveurs de vitres, l'agriculture, les espaces verts, etc... Norme EN 343 : E.P.I. catégorie 1, protection contre les intempéries.

Les vestes de pluie et froid haute visibilité

LES VÊTEMENTS DE PLUIE EN 471



Objectif de cette norme : signaler la présence de l'utilisateur, visuellement, dans toutes les conditions de luminosité de jour comme de nuit.

3 CLASSES

- **Classe I :** Baudriers avec une surface de signalisation restreinte, utilisés comme complément de signalisation hors domaine routier.
- **Classe II :** Vêtements avec une surface de signalisation minimum de 5000 cm² en matière fluo et 1300 cm² en matière rétro, pour une utilisation sur le domaine routier comme par exemple les routes départementales, cantonales et nationales.
- **Classe III :** Vêtements avec une surface de signalisation minimum de 8000 cm² en matière fluo et 2000 cm² en matière rétro, pour une utilisation sur le domaine routier comme par exemple les rocares, 2x2 voies, voies express et autoroutes.

> **Nota :** Un individu intervenant sur le domaine routier sans vêtement rétro-réfléchissant sera visible seulement à 30 mètres. Le même individu équipé de vêtements EN 471 classe II sera visible en moyenne à 160 mètres. Sachant qu'une voiture roulant à 90 km/h mettra 120 mètres par temps sec pour s'arrêter.
Réfléchissez à votre sécurité !